

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE**

Président du Conseil général, Christian Carron ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale et le public.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, que l'ensemble de la documentation a été transmis et que le quorum est atteint. Elle peut donc délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que proposé ci-dessous :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 24.09.2024
3. Crédit d'engagement de 1,6 million de francs pour la réalisation du projet d'aménagement contre les avalanches, crues et laves torrentielles du torrent du Métin à Châtaignier
4. Vacations Conseil général période 2025-2028
5. a) Coefficient d'impôt (1.25)
b) Taux d'indexation (165%)
6. Budget 2025 de la Commune de Fully
7. Postulat no 109 de Jérémy Gex, « WC publics de la commune »
8. Rapport des commissions
9. Divers

1. Bienvenue – contrôle des présences

39 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusés :

- Léonard Volken, conseiller général Le Centre
- Nicolas Dorsaz, conseiller général Le Centre
- Simon Pellouchoud, conseiller général UDC
- Brigitte Seydoux, conseillère générale MISE
- Anyssia Jacquemai, conseillère générale PLR
- Thomas Nicollier, conseiller général PLR

2. PV de la séance du 24.09.2024

Le PV est accepté à l'unanimité par l'assemblée, avec remerciements à son auteur. Christian Carron remercie Mirca Sigrist de pallier l'absence du secrétaire du Bureau Nicolas Dorsaz et de prendre le PV de cette soirée.

Secrétariat du Conseil général de Fully

3. Crédit d'engagement de 1,6 million de francs pour la réalisation du projet d'aménagement contre les avalanches, crues et laves torrentielles du torrent du Métin à Châtaignier

Le président Christian Carron résume la demande de crédit d'engagement adressée aux membres du Conseil général par le Conseil communal. Il passe ensuite la parole au président de la Cogest, David Tamarcaz, qui explique que la Commission de gestion a décidé, à l'unanimité de ses dix membres présents, de recommander au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de 1'600'000 CHF.

Martine Caillet pour le groupe UDC salue l'utilisation de la nouvelle procédure et recommande d'accepter le crédit d'engagement.

Isabelle Remy-Carron pour le groupe MISE remercie le Conseil communal pour les informations claires et complètes. Elle recommande d'accepter le crédit d'engagement.

Aucune autre prise de parole n'est demandée.

L'assemblée passe au vote et **accepte la demande de crédit supplémentaire à l'unanimité.**

4. Vacations Conseil général période 2025-2028

Le président Christian Carron indique que, selon le règlement du Conseil général, celui-ci fixe les vacances de la prochaine période législative lors de la dernière séance. Il donne la position du Bureau qui recommande à l'unanimité de conserver les vacances actuelles. Il passe ensuite la parole au président de la Cogest, David Tamarcaz. La Cogest dans son rapport recommande de maintenir le régime actuel de vacances, à l'unanimité des dix membres présents.

L'assemblée passe au vote et **accepte les vacances comme proposées par 37 oui, 1 abstention et 0 non.**

5. Coefficient d'impôt et taux d'indexation

Le président Christian Carron lit la proposition du Conseil communal concernant le coefficient d'impôt ainsi que le taux d'indexation. Il passe la parole au président de la Cogest, David Tamarcaz, qui lit le passage du rapport de la commission relatif à ces deux éléments.

La présidente Caroline Ançay-Roduit indique que le Conseil communal partage la préoccupation de maintenir les impôts au niveau le plus supportable possible pour la population de Fully. Le Conseil communal estime qu'il est prématuré de modifier à nouveau le coefficient fiscal. Il souhaite toutefois proposer des mesures complémentaires à celles de la révision de la loi fiscale ainsi que de l'adaptation de l'indexation fixée par la loi, en portant cette dernière à 165%, contre 158% actuellement. Cette mesure représente un allègement supplémentaire par rapport aux effets de l'indexation fixée dans la loi (161%).

Ainsi, le Conseil communal propose au Conseil général :

- de maintenir le coefficient à 1.25 en 2025
- de porter l'indexation à 165% en 2025 (contre 158% en 2024).

Dominique Acone pour le groupe PLR estime que cette baisse de la charge fiscale est insuffisante. Le groupe PLR préconise une réduction du coefficient d'impôt à 1.20, et une augmentation du taux d'indexation à 161%. Ces mesures permettraient une baisse de la charge fiscale, d'environ 1 million de francs. Aujourd'hui, la Commune de Fully figure parmi le top 3 des communes les plus chères du district. Depuis 2020, la commune a engrangé un excédent de financement d'env. 14 millions, et 9.2

Secrétariat du Conseil général de Fully

millions de plus, attribué au fond de réserve budgétaire. Avec une partie de ses excédents, la Commune de Fully a réduit son endettement de plus de CHF 6.2 millions, pour atteindre, au 1er janvier 2024, un endettement net de seulement CHF 64 par habitant. Les investissements prévus au budget ces prochaines années ne sont pas compromis. Ces mesures permettraient surtout d'alléger la charge fiscale des citoyens, de maintenir leur pouvoir d'achat, en couvrant une partie de l'augmentation des taxes prévues pour les services autofinancés, tout en renforçant l'attractivité fiscale de la commune. Le groupe PLR invite le Conseil général à refuser le coefficient d'impôt à 1.25, car ce dernier doit être réduit à 1.20 et à refuser le taux d'indexation à 165%, car si le coefficient est abaissé à 1.20, un taux de 161% serait suffisant, pour atteindre une baisse de charges fiscales d'env. 1 million de francs.

David Tamarcaz s'exprime à titre de conseiller général. La Municipalité a présenté à la Cogest différents scénarios sur les taux de coefficient et d'indexation et des projections d'investissements futurs. Il pense que la baisse de coefficient à 1.20 en 2025 est prématurée. Il propose de faire coïncider la baisse de coefficient avec l'augmentation des taxes sur les eaux qui devrait arriver prochainement. L'augmentation facultative à 165% représente une économie d'impôt pour le contribuable. Il propose de suivre la proposition du Conseil communal.

Isabelle Rémy-Carron pour le groupe MISE réaffirme son engagement à maintenir le coefficient d'impôts à 1.25 et soutient l'augmentation du taux d'indexation à 165%. Une baisse du coefficient d'impôt ne profiterait qu'aux hauts revenus. Et les conséquences seraient lourdes : moins de rentrées fiscales pour la Commune, donc moins de moyens pour financer des projets collectifs. Le groupe MISE demande à la Municipalité de construire un plan d'investissement clair et structuré sur 10 ans, afin de prioriser les projets essentiels tout en maintenant un équilibre financier durable. Elle cite quelques exemples : l'aménagement du canal, la réalisation du téléphérique de Chiboz, l'aménagement de la Belle Usine, l'acquisition de biens stratégiques comme la Société d'Agriculture, le Cercle, ou encore le Ciné Michel, la création d'une liaison Charrat-Fully ainsi qu'une réflexion sur la distribution de bons aux contribuables. L'augmentation du taux d'indexation équivaut à une baisse des impôts qui bénéficie à l'ensemble des contribuables, et pas seulement aux hauts revenus. Le groupe MISE propose de suivre la proposition du Conseil communal.

Martine Caillet pour le groupe UDC rappelle que le groupe milite depuis de nombreuses années déjà pour une baisse du coefficient, afin de rendre la Commune de Fully attractive pour les hauts revenus. Le groupe UDC propose à ses membres de refuser le coefficient d'impôt proposé par le Conseil communal mais de soutenir la hausse du taux d'indexation. Cependant il ne manquera pas dans le futur de demander, à nouveau, une baisse du coefficient d'impôt si les investissements budgétisés ne sont toujours pas réalisés et si les provisions continuent à croître comme ces dernières années.

Bashkim Ajeti pour le groupe Le Centre s'est forgé un avis grâce aux explications détaillées du Conseil communal et du chef du service des finances, notamment des comparaisons entre les communes avec une situation similaire. Il estime que la proposition du Conseil communal permet d'assurer le bien-être commun à long terme, une fiscalité plus équitablement répartie et de préserver une marge en prévision de l'augmentation des taxes des services autofinancés. Cette proposition permet aussi une baisse de la charge fiscale sur la population. Le groupe est ainsi favorable à suivre le conseil communal pour le maintien du coefficient à 1.25% et de l'augmentation de taux d'indexation à 165%.

Dans la discussion générale, David Tamarcaz rappelle que Municipalité a présenté à la Cogest différents scénarios sur les taux de coefficient et d'indexation et des projections d'investissements futurs. Il pense que la baisse de coefficient à 1.20 en 2025 est prématurée. Il propose de faire coïncider la baisse de coefficient avec l'augmentation des taxes sur les eaux qui devrait arriver prochainement. L'augmentation facultative à 165% représente une économie d'impôt pour le contribuable. Il propose de suivre la proposition du Conseil communal.

Jérémy Gex du groupe PLR estime qu'une fiscalité équitable c'est avantager les revenus qui ont trop payés dans le passé. Il explique que la proposition du Conseil communal ne permet pas d'attirer des hauts revenus et encourage donc à refuser la proposition.

Vincent Pravato du groupe PLR explique que le taux d'indexation permet de couvrir les effets de la progression à froid, Augmenter le taux d'indexation fait baisser les impôts. Cependant le but de la Secrétariat du Conseil général de Fully

commune n'est pas de thésauriser mais de couvrir les dépenses. La commune de Fully est la plus chère du district. Elle perçoit beaucoup d'impôts, mais n'effectue aucun investissement justifiant de tels impôts. Elle investit uniquement dans les services autofinancés. De plus, les taux d'intérêts sont très bas pour emprunter à la banque et ne justifient donc pas une telle imposition. Il encourage à refuser la proposition.

Vincent Pravato pour le groupe PLR demande le vote au bulletin secret pour le coefficient. Les scrutateurs sont appelés à la table. Le vote au bulletin secret est supervisé par la vice-présidente. L'assemblée vote dans l'ordre suivant : UDC – PLR – Le Centre – MISE. Le coefficient d'impôt à 1.25 est accepté par 24 oui et 15 non.

L'assemblée passe au second vote et accepte le taux d'indexation à 165% par 36 oui et 2 non.

6. Budget 2025 de la Commune de Fully

Présidente de la Municipalité, Caroline Ançay-Roduit présente les chiffres clés du budget 2025 :

- CHF 51'679'900.- Revenus financiers
- CHF 45'283'100.- Charges financières
- CHF 6'396'800.- Marge d'autofinancement
- CHF 13'948'900.- Compte d'investissement
- CHF -7'552'100.- Compte de financement
- 45.9% Degré d'autofinancement

La Présidente assure qu'une attention particulière sera portée par la Municipalité sur la maîtrise des charges de fonctionnement et l'analyse des priorités en matière d'investissements pour les exercices futurs.

Président du Conseil général, Christian Carron passe la parole à David Tamarcaz, président de la commission de gestion. Ce dernier annonce que le budget est cohérent et il lit le passage du rapport présentant les conclusions de la commission. Il propose au Conseil général d'accepter le budget.

Isabelle Rémy-Carron pour le groupe MISE remercie le chef du service des finances, Patrick Arlettaz, ainsi que le Président de la Cogest pour avoir fourni les documents dans les délais. Le MISE accepte le budget de la Municipalité, notamment en raison des importants travaux prévus. Il espère cependant une meilleure surveillance sur le futur chantier de l'Ecole de Saxé, car les dépassements et malfaçons constatés sur le collège des filles sont inacceptables. Elle ajoute que puisque les finances le permettent, il est essentiel d'investir et un plan à 10 ans, comme mentionné précédemment, est nécessaire. C'est avec ce souhait que le MISE accepte le budget de la Municipalité.

Martine Caillet pour le groupe UDC estime que les années se suivent et se ressemblent, que le budget 2025 n'a pas suivi non plus l'impulsion initiée en 2022. Elle répète que les honoraires pour projets et études sont toujours plus nombreux, toujours plus coûteux et que les noms des bureaux mandatés ne sont toujours pas communiqués de manière transparente. Elle exige que cela soit fait à l'avenir. Elle estime également qu'il y a beaucoup d'études mais peu de mesures concrètes. Elle constate que les grilles salariales et les taux d'occupation des conseillers communaux ont changé et que les salaires des employés communaux ont été indexés automatiquement, contrairement aux salaires des employés cantonaux. Ensuite elle demande la création d'un Comité de pilotage pour les chantiers de rénovation des bâtiments communaux, pour éviter le « cataclysme » de l'école des filles. De tels Copil ont déjà existé par le passé. Elle remercie Patrick Arlettaz, chef du service des finances, pour les documents mis à disposition et ses explications. Le groupe UDC recommande malgré tout d'accepter le budget.

Vincent Pravato pour le groupe PLR estime que ce budget est un budget sans ambition. Le groupe PLR laisse la liberté de vote à ses membres.

L'assemblée passe au vote et accepte le budget par 32 oui et 6 abstentions.

7. Postulat no 109 de Jérémy Gex, « WC publics de la commune »

Jérémy Gex, premier signataire du postulat, fait la lecture du postulat. Ce postulat demande une étude complète sur les WC publics sur la Commune de Fully. En effet, ils sont une infrastructure essentielle et souvent négligée, alors qu'ils jouent un rôle clé dans le quotidien des habitants et l'accueil des visiteurs. Il souhaiterait que l'étude soit pilotée par une commission du Conseil général. Il est convaincu que ce projet représente une réelle valeur ajoutée pour la commune. Des WC publics fonctionnels et adaptés contribuent directement au confort des usagers, à l'image positive de la commune et in fine à une meilleure attractivité.

Martine Caillet pour le groupe UDC soutient le postulat si une commission du législatif est mandatée pour faire l'analyse.

Isabelle pour le groupe MISE soutient le postulat.

Bashkim Ajeti pour le groupe Le Centre n'est pas opposé au postulat.

L'assemblée passe au vote et accepte le postulat no 109 par 36 oui, 1 non et 1 abstention. Ce dernier est transmis à la Municipalité pour traitement.

8. Rapport des commissions

La parole est donnée aux rapporteurs des commissions pour un retour d'activité de la dernière législature.

Celia Polo, présidente de la commission SASJCS, lit le rapport de législature. Elle y parle notamment du fond spécial de soutien à la famille, de la rédaction de la directive communale sur le soutien à la famille, du travail d'analyse de système de garde des enfants en âge préscolaire, dont découlera l'aménagement futur d'une nurserie. Elle remercie les membres de la commission et tous les professionnels des secteurs pour leur collaboration et leur travail et leur souhaite à tous un bel avenir.

Thomas Seydoux, président de la commission EEEU, lit le rapport de législature. Il y parle notamment des nombreux règlements traités par la commission (règlements du CG, des routes forestières, de la police du feu), des postulats sur le littering, sur le patrouilleur scolaire et les interpellations sur les questions de la population. Il remercie les membres de la commission et leur souhaite à tous un bel avenir.

Raphaël Carron, président de la commission DETA, lit le rapport de législature. Il y parle notamment de la redynamisation du centre du village avec la Com'Art, du suivi du PDR, des projets de Fully grands crus et de la commission viticole, du projet Agglo Coude du Rhône, du suivi de l'avancement des travaux de la 3ème correction du Rhône. Il remercie les membres de la commission et relève quelques difficultés liées aux nombreux changements au sein de la commission et du manque de mandats venant de la Municipalité.

David Tamarcaz, président de la COGEST, rappelle l'analyse de 2021 concernant les vacances 22-24, l'analyse de 4 budgets et 4 comptes, la prise de position sur divers crédits d'engagements, ainsi que l'amendement au règlement du Conseil général. Il rappelle aux futurs membres de la Cogest de rester attentifs quant au futur projet de steppe, à la vente des SI et surtout au suivi régulier de la rénovation des travaux communaux.

Le Président du Conseil général, Christian Carron, remercie chacune des commissions pour leur travail et indique que les rapports des commissions sont disponibles sur le cloud.

9. Divers

La présidente Caroline Ançay revient sur le postulat no 109 et la demande du dépositaire de mandater une commission pour y répondre. Elle rappelle que la procédure veut que ce soit la Municipalité qui fasse l'analyse et fournisse un rapport.

Le vice-président, Alain Mermoud, revient brièvement sur le dépassement de l'école des filles et justifie la rénovation du toit, certes pas prévue initialement mais finalement nécessaire. Il remercie toutes les personnes avec qui il a pu collaborer pendant ses 12 ans au service de la Municipalité.

La présidente Caroline Ançay-Roduit remercie l'ensemble du Conseil général pour l'engagement, les discussions et les débats sereins qui ont lieu entre les deux pouvoirs. Elle remercie également ses collègues du conseil et les chefs de services pour l'excellente collaboration, ainsi que pour le travail fourni. Elle souhaite à chacun des belles fêtes de Noël.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil général remercie la Municipalité pour le cadeau à tous les conseillers généraux. Il clot officiellement la législature 2021-2024 en remerciant tous les conseillers généraux de l'avoir aidé à réaliser ses objectifs de redynamisation du Conseil général tout en favorisant le débat. La fréquence des séances plénières a été augmentée, ainsi que le nombre d'interventions, 58 au total. Des décisions importantes ont pu être prises, malgré un turnover important durant la législature. Il remercie les membres du Bureau, la Municipalité ainsi que le public, toujours présent et attentif, souhaite à chacun des belles fêtes et invite tout le monde à la verrée de Noël offerte par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h00.

Le Président
Christian Carron

La Secrétaire
Mirca Sigrist